

*Ontario-Properties* est possédée et administrée au nom de la province d'Ontario. Le principe fondamental qui régit les opérations financières de l'entreprise, veut que le service d'électricité soit assuré par la Commission aux services d'électricité municipaux, et par ceux-ci à leurs usagers, au prix de revient.

Les frais totaux d'exploitation de la Commission comprennent le coût de l'énergie qu'elle achète, les frais d'exploitation et d'entretien du réseau, l'intérêt, les réserves pour dépréciation, les imprévus et la stabilisation des tarifs. Ils comprennent aussi un fonds d'amortissement pour l'extinction de la dette d'établissement de la Commission. Depuis ses débuts, l'entreprise s'est suffi à elle-même, sauf que le gouvernement provincial fournit 50 p. 100 du coût de revient initial des installations nécessaires à la distribution rurale en vertu de la politique d'aide à l'agriculture depuis longtemps établie dans la province. La province garantit aussi le paiement du capital et de l'intérêt de toutes les obligations émises par la Commission et détenues par le public.

L'entreprise en son entier comprend deux phases distinctes: 1° approvisionnement d'énergie électrique, soit produite ou achetée, et sa transmission et sa livraison *en gros* aux services d'électricité municipaux, à certains gros clients industriels et aux régions rurales; cette phase est l'œuvre de l'Hydro-Ontario; 2° la distribution *en détail* de l'énergie électrique. Dans la plupart des villes et municipalités, dans plusieurs villages et dans certaines régions cantonales, la distribution en détail de l'énergie électrique est régie par des commissions municipales sous la surveillance générale de l'Hydro-Ontario en vertu de la loi sur la Commission et de la loi sur les services d'utilité publique. Ces commissions locales possèdent et administrent leur propre service de distribution. Dans un petit nombre de municipalités, l'Hydro-Ontario possède les services de distribution et dirige la distribution en détail par l'entremise de ce que l'on désigne par réseaux locaux. A travers presque tout l'Ontario rural, la Commission, au nom des townships respectifs, administre la distribution et voit à toutes les opérations matérielles et financières en relation avec la distribution en détail de l'électricité aux consommateurs des régions rurales. Depuis 1944, l'échelle des tarifs pour les consommateurs ruraux tels que les fermes, les hameaux, les consommateurs commerciaux et les service d'été a été uniforme dans toute la province.

L'augmentation des ressources matérielles et financières de l'Hydro-Ontario donne une bonne idée du remarquable essor industriel et social de la province. En 1914, la Commission a acheté sa première centrale, Big-Chute, sur la rivière Severn. Un peu plus tard la même année, la première centrale construite par la Commission, à Wasdell-Falls, sur la rivière Severn également a été mise en service. Le programme d'acquisition et de construction de centrales a atteint son point culminant avec le grand aménagement de Queenston-Chippawa, nommé plus tard *Sir Adam Beck-Niagara n° 1*, sur la rivière Niagara, en l'honneur du premier président de la Commission. La centrale a distribué de l'énergie dès 1922 mais quatre ans plus tard, la Commission s'est vue dans la nécessité de négocier l'achat de grandes quantités d'énergie de gros fournisseurs du Québec pour répondre à la demande constamment grandissante de l'Ontario,—demande qui n'a pas cessé de grandir depuis.

En 1954, les charges primaires et secondaires ont atteint un total de 3,778,744 kW et, à même toutes ses ressources produites ou achetées, la Commission a fourni un total de 22,386,456,876 kWh.

Dans les dix ans qui ont suivi la seconde guerre mondiale, la Commission a poursuivi un programme très intense de construction nouvelle pour répondre à la demande croissante d'énergie. La puissance des ressources captées ou achetées a plus que doublé au cours de la période. Au nombre des centrales qui ont contribué à ce remarquable accroissement se trouvent trois grandes centrales hydrauliques de l'Outaouais supérieure, deux centrales dans l'Ontario-Nord, deux grandes centrales thermiques à Toronto et à Windsor, respectivement, et la centrale *Sir Adam Beck-Niagara n° 2*. Le programme, compte tenu des modifications de puissance quant à certaines sources, a amené la puissance totale de tout repos à 4,135,050 kW à la fin de 1954, soit une augmentation de 569,700 kW sur celle de 1953 et de 2,197,550 kW sur celle de 1945.